

Un "non" incompatible : les délégués de l'UDC ne se prononceront pas seulement sur la libre circulation mais aussi sur la participation de leur parti au Conseil fédéral

Autor(en): **Gavillet, André**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(2008)**

Heft 1800

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1012607>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Un «non» incompatible

Les délégués de l'UDC ne se prononceront pas seulement sur la libre circulation mais aussi sur la participation de leur parti au Conseil fédéral

André Gavillet (2 novembre 2008)

Le comité directeur de l'UDC a décidé de faire campagne contre les accords sur la libre circulation et son extension à la Roumanie et à la Bulgarie, soumis à votation populaire le 8 février 2009. Cette prise de position, que les délégués doivent confirmer le 29 novembre, a suscité jusqu'ici des commentaires ironiques. Quelle valse-hésitation! D'abord le refus de soutenir le référendum (les jeunes UDC et plusieurs sections cantonales passant outre), puis la proposition de boycotter le scrutin sous prétexte que le Parlement a dénaturé le sens du vote en ne posant qu'une question amalgamant la confirmation de la libre circulation à son extension, et enfin la recommandation de voter «non». Christoph Blocher peut citer la formule célèbre: «*Il faut bien que je les suive parce que je suis leur chef*».

Opposition en deux discours

Les partis radical et démocrétien, à la suite de la non-

réélection de Christoph Blocher, ont formulé leur position en ces termes: la participation de l'UDC au Conseil fédéral serait justifiée proportionnellement à son poids électoral à deux conditions: mettre fin à un style de campagne xénophobe, accepter la collaboration avec l'Union européenne par accords bilatéraux. Or, le refus de la libre circulation par l'UDC transgresse cette règle de base minimale. Rien de bien nouveau, dira-t-on trop facilement. De toute façon, l'UDC est dans l'opposition. Elle use de sa liberté de manœuvre.

Mais, de fait, l'UDC poursuit deux objectifs. Premièrement, revenir au pouvoir fédéral. Deuxièmement, s'assurer que les conseillers fédéraux élus seront ceux qu'elle aura choisis. Et, dans ce but, elle s'est dotée de règles statutaires strictes, qui ont l'ambition de restreindre le libre choix du Parlement.

Or elle ne peut à la fois

s'opposer à une politique européenne minimale et vouloir faire entrer ses partisans, porteurs de cette doctrine, au Conseil fédéral.

Prise de position

Les délégués de l'UDC se réunissent le 29 novembre. Avant qu'ils prennent leur décision, ils devraient connaître l'enjeu. Et cet enjeu, il appartient aux partis gouvernementaux de le formuler, chacun à sa manière et dans son style: pas de participation au Conseil fédéral sans une claire adhésion aux accords avec l'Union européenne. Il faut le dire avec intransigeance.

Inutile donc de passer en revue les candidats qui seraient potentiellement éligibles, si une opportunité se présentait, dotés d'un profil assez partisan côté cour zurichoise et assez souple côté jardin parlementaire. Inutile car la question de la participation aura été tranchée le 29 novembre.

Crise: les ringards redeviennent tendance

Après avoir sauvé l'économie de marché, l'Etat saura-t-il soutenir la conjoncture?

Albert Tille (29 octobre 2008)

L'affaire est entendue. Le plan de sauvetage de l'UBS tout comme la modération du système des bonus trouveront

une majorité aux Chambres fédérales, avec ou sans les modifications proposées par la gauche. L'électrochoc de la

crise financière a touché les cerveaux des plus farouches détracteurs de l'Etat. Cette révolution des esprits doit